

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION rue du CHATEAU place FREDERIC MISTRAL
Esplanade MARCEL PAGNOL**

N°195

*Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),
VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L
2213-4 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R
411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;*

CONSIDÉRANT *En raison de la manifestation « fête du pain » organisée par l'association
ASPECTS sur la voie communale lieu-dit : « rue du CHÂTEAU et esplanade MARCEL
PAGNOL » la circulation et le stationnement seront interdits .*

ARRÊTE

ARTICLE 1 : *en raison de la manifestation « fête du pain » organisée par l'association
ASPECTS sur la voie communale lieu-dit : « rue du CHÂTEAU et esplanade MARCEL
PAGNOL » la circulation et le stationnement seront interdits à partir du samedi 05 août
2023 17H00 au dimanche 06 août 2023 à 18H00.*

ARTICLE 2 : *les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la
réglementation en vigueur.*

ARTICLE 3 : *Ampliation du présent arrêté sera adressée à :*
- *monsieur le policier Municipal.*

ARTICLE 4 : *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 11 juillet 2023.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

